

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-006

du 22 juillet 2020

n°006

page 1/3

**EXTRAIT :**

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**PRÉSENTS (66) :** JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, F. DINAIS (suppléant de D. CATHELIN), O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSÉ, F. SOURIAU, P. AZILE, C. CHAPUT, O. GOLA, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, L. REAULT (suppléante de E. BAILLY), P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAUULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, P. LOURY (suppléant de JP. CONTE), M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

**POUVOIRS (11) :**

1. C. FARINEAU donne pouvoir à M. LAVRARD
2. Y. ERGÜL donne pouvoir à E. AZIHARI
3. F. BRAUD donne pouvoir à T. BAUDIN
4. B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MARECOT
5. G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND
6. A. MESSAOUDENE donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
7. D. CHAINE donne pouvoir à P. POUPIN
8. C. MICHAUD donne pouvoir à C. CHAPUT
9. V. DESIRE donne pouvoir à O. GOLA
10. A. Noël donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU
11. C. PEPIN donne pouvoir à L. JUGE

**EXCUSES (4) :** P. ROCHER, P. LECLERC, F. REBY, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Yannick TARTARIN

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Commission intercommunale des impôts directs – Proposition d'une liste de contribuables pour désignation des commissaires par le directeur départemental des finances publiques**

*L'article 1650-A du code général des impôts prévoit qu'une commission intercommunale des impôts directs doit être instituée dans chaque EPCI. Elle est composée de onze membres :*

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants.

*Les commissaires doivent :*

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- être âgés de 18 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

*Un ou plusieurs membres du conseil communautaire peuvent être proposés comme conseiller.*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20200722-006**

**du 22 juillet 2020**

**n°006**

**page 2/3**

*Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.*

*La désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement des conseils municipaux.*

*La commission participe, en lieu et place des commissions communales, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés. Elle émet un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 1650 A du code général des impôts relatif à la commission intercommunale des impôts directs,

**CONSIDERANT** les propositions des communes membres de Grand Châtellerault,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de proposer la liste de contribuables suivante :

| <b>Liste de 40 contribuables</b>           |  |
|--|--|
| - Jean-Marc AURIAULT (Angles sur l'Anglin) | - Serge MIGEON (Leugny)                        |
| - Patrick CABARET (Antran)                 | - Thierry TRIPHOSE (Mairé)                     |
| - Françoise LE MEUR (Archigny)             | - Virginie GACHET (Mondion)                    |
| - Bernard BIET (Availles-en-Châtellerault) | - Patrice AZILE (Monthoiron)                   |
| - Bernard HENEAU (Bellefonds)              | - Sophie MONTAJAULT (Orches)                   |
| - Franck BONNARD (Bonneuil-Matours)        | - Géry WIBAUX (Oyré)                           |
| - Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)        | - Anaëlle LECLERC (Saint-Genest-d'Ambières)    |
| - Jean-Pierre BARON (Chenevelles)          | - Antoine BRAGUIER (St-Gervais-les-3 Clochers) |
| - Alain VAUCELLE (Colombiers)              | - Michel VERDIN (Colombiers)                   |
| - Patrice FRADIN (Savigny-sous-Faye)       | - Muriel ARNAULT (Scorbé-Clairvaux)            |
| - Isabelle AUZANNEAU (Coussay-Les-Bois)    | - Gérard PEROCHON (Senillé-Saint-Sauveur)      |
| - Brigitte MORIN (Dangé-Saint-Romain)      | - Maryline RIBEIRO (Thuré)                     |
| - Monique JOUBERT (Ingrandes sur Vienne)   | - Michel ABBADIE (Ingrandes sur Vienne)        |
| - Audrey SAMPER (La Roche Posay)           | - Frédéric SCHMITT (Vellèches)                 |
| - Philippe GUENAIRE (Leigné-Les-Bois)      | - Alain GEORGES (Leigné-Les-Bois)              |
| - Florence SOURIAU (Leigné sur Usseau)     | - Pascal ROCHER (Usseau)                       |

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le 24 JUL. 2020

ID : 086:248600413-20200722-CC\_20200722\_006-DE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20200722-006**

**du 22 juillet 2020**

**n°006**

**page 3/3**

|                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| - Henri COLIN (Lençloître)          | - Philippe FOUCTEAU (Vaux-sur-Vienne) |
| - Henri ROGIER (châtellerault)      | - Frédéric BRAILLARD(châtellerault)   |
| - Jean PHILIPPONNEAU(châtellerault) | - Dominique CROCHARD(châtellerault)   |
| - Jacques SABOURIN (Les Ormes)      | - Nelly CASSAN-FAUX(châtellerault)    |

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER



